



**Conseil ..conomique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/846
8 mai 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS
et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

PROJET DE COMPLEMENT 5 AU REGLEMENT No 39

(Indicateurs de vitesse)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté à sa vingtième session par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié, suite à la recommandation du WP.29 adoptée à sa cent vingt-sixième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2001/56/Add.1, dont le titre devrait être modifié pour se rapporter au projet de Complément 5 (TRANS/WP.29/841, par. 138).

Paragraphe 5.2.6.2., modifier comme suit :

"5.2.6.2. Si un banc dynamométrique à rouleaux est utilisé pour l'essai, les rouleaux devront avoir un diamètre d'au moins 0,4 m."
